



BAROMÈTRE COVID DU SDI

LES TPE EN ÉTAT D'URGENCE IMMÉDIATE

Enquête du 4 au 10 décembre 2020
auprès de 1240 entreprises de 0 à 19 salariés

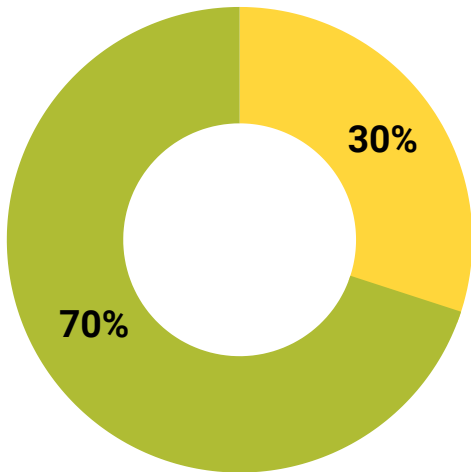
NON
NON
NON

Profil des répondants

02

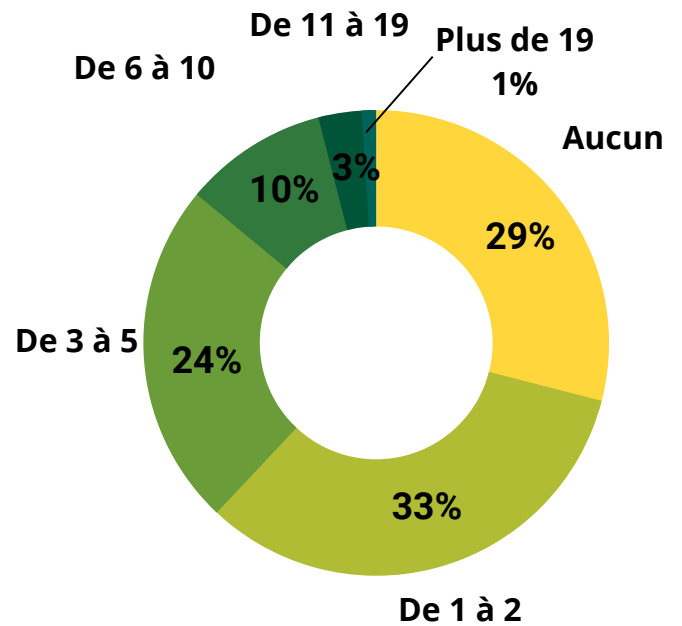
FORME D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

Entreprise individuelle

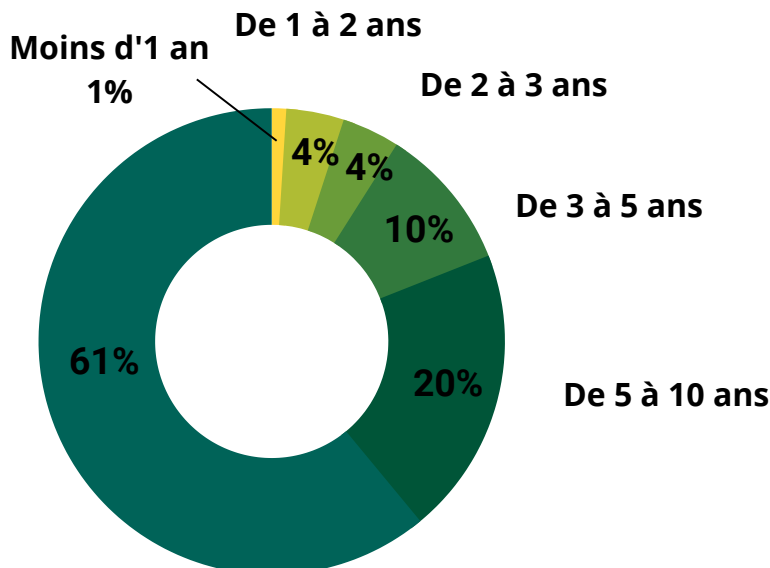


Société

NOMBRE DE SALARIÉS



ANCIENNETÉ DE L'ACTIVITÉ



Plus de 10 ans

03

Sommaire

Trois quart des professionnels mécontents de l'action du gouvernement.....p.4

A. Le confinement allégé et le renforcement des aides sans changements sur la perception de la politique du gouvernement

Une baisse de chiffre d'affaires en 2020 pour 85% des TPE.....p.4

- A. Une baisse de CA constatée par une écrasante majorité de TPE, fermées ou non
- B. Une activité « ouverte » n'est pas nécessairement une activité dont le CA s'est maintenu
- C. Au-delà du secteur CHR, une activité fermée est nécessairement une activité qui est en perte de CA, dans des proportions parfois catastrophiques

Des situations de trésorerie très tendues dans toutes les catégories.....p.5

- A. 90% des entreprises du secteur CHR font état d'une situation de trésorerie difficile à catastrophique
- B. 70% des entreprises des secteurs confinés hors CHR font état d'une situation de trésorerie difficile à catastrophique
- C. 42% des entreprises des secteurs ouverts font état d'une situation de trésorerie difficile à catastrophique

Une réouverture au 28 novembre qui laisse peu d'espoir de rétablissement : près d'une entreprise sur 2 constate une baisse de CA supérieure à 20%.....p.6

- A. Gilets jaunes, grèves, confinement : à chaque année son référentiel de CA en baisse continue
- B. Des baisses de CA supérieures à 20% dans 46% des cas
- C. La jauge de 8m2 sans influence déterminante sur l'activité

Les revendications.....p.6

- A. 82% des artisans, commerçants et dirigeants de TPE demandent le prolongement du fonds de solidarité
- B. La suppression de la CFE : deuxième demande forte

Deux tiers des professionnels se disent moralement épuisés.....p.7

Secteurs Bar, Restaurant, Salles de sport, Événementiel.....p.8

Activités obligatoirement fermées.....p.12

Activités non obligatoirement fermées.....p.18

L'aide fiscale sur les loyers.....p.21

Propositions du SDI.....p.26

04 Principaux enseignements

Trois quarts des professionnels mécontents de l'action du gouvernement

Le confinement allégé et le renforcement des aides sans changement sur la perception de la politique du gouvernement

Malgré la réouverture des commerces au 28 novembre, l'appréciation négative de l'action du gouvernement à l'égard des TPE dans ce rebond de la crise sanitaire reste très élevée malgré l'augmentation des aides fournies.

Cette absence d'évolution positive de l'opinion des artisans, commerçants, professionnels indépendants et dirigeants de TPE par rapport à l'enquête du SDI réalisée durant le confinement le 10 novembre 2020 est parfaitement représentative des remontées terrain indiquant que la volonté essentielle des professionnels est de travailler.

Une politique sanitaire incompréhensible

La raison essentielle de ce mécontentement relève d'une absence d'adhésion (52% d'opinion négative contre 13% d'opinion positive et 35% neutre) à la logique sanitaire suivie par le gouvernement à l'égard des commerces de proximité. Alors que les consommateurs se pressaient dans les grandes surfaces et les salariés dans les transports en commun, la fermeture des commerces dits « non-essentiels » et dès lors désignés (à tort) comme principaux vecteurs de la pandémie, ne passe pas.

Une baisse de chiffre d'affaires en 2020 pour 85% des TPE

Une baisse de CA constatée par une écrasante majorité de TPE, fermées ou non

Dans le détail, si les entreprises du secteur CHR sont les plus touchées par des baisses de chiffres d'affaires sur l'année 2020 (96% des entreprises), celles qui ont subi les deux confinements les suivent de très près (87%), lorsque 67% des activités dont l'ouverture était autorisée enregistrent elles-mêmes une baisse d'activité.

Il n'est pas rare de constater des baisses de chiffres d'affaires supérieures ou égales à plus de 50% sur l'année, certes plus particulièrement parmi les entreprises du secteur CHR, mais aussi parmi des entreprises délaissées par les pouvoirs publics en raison de leurs capacités supposées à exercer normalement leur activité.

Une activité « ouverte » n'est pas nécessairement une activité dont le CA s'est maintenu

Il est important de souligner que, parmi les TPE, une activité « ouverte » n'est pas nécessairement une activité florissante. Ainsi, si la grande distribution alimentaire a vu son CA progresser, tout l'alimentaire n'a pas connu cette même fortune.

05

Durant le second trimestre 2020¹, les boulangeries-pâtisseries ont par exemple perdu en moyenne 9% de CA. Cet élément peut par exemple s'expliquer en raison des liens entre ces activités et la fermeture des professionnels de la restauration. De même, la carrosserie et la réparation automobile ont perdu 21% de CA, au même niveau que les professionnels du bâtiment (plomberie, plâtrerie, peinture,...). C'est en l'occurrence le confinement qui a asséché la clientèle de ces professions.

Au-delà du secteur CHR, une activité fermée est nécessairement une activité qui est en perte de CA, dans des proportions parfois catastrophiques²

Toujours sur la base du T2 2020, il est possible de citer dans cette catégorie les activités suivantes :

- Équipement de la personne : -36%
- Équipement de la maison : -17%
- Bijouterie : -29%
- Parfumerie : -38%
- Esthétique : -38%
- Coiffure : -31,4%

Des situations de trésorerie très tendues dans toutes les catégories

90% des entreprises du secteur CHR font état d'une situation de trésorerie difficile à catastrophique

Pour le CHR, 52% estiment leur situation comme difficile lorsque 23% la jugent très difficile et 15% catastrophique.

Parmi ces entreprises, seules 10% disposent d'une trésorerie jugée suffisante.

70% des entreprises des secteurs confinés hors CHR font état d'une situation de trésorerie difficile à catastrophique

Les entreprises ayant connu un confinement estiment à 51% leur situation de trésorerie comme difficile.

Pour leur part, 19% l'estiment très difficile voire catastrophique, lorsque seules 30% l'estiment suffisante.

42% des entreprises des secteurs ouverts font état d'une situation de trésorerie difficile à catastrophique

Pour les entreprises ayant pu continuer à exercer leur activité, 58% estiment que l'état de leur trésorerie est satisfaisant. 30% l'estiment difficile et 12% très difficile voire catastrophique.

¹ Source : FCGA (Fédération des Centres de Gestion Agréés) – Octobre 2020 – L'Observatoire des TPE

² Source : FCGA (Fédération des Centres de Gestion Agréés) – Octobre 2020 – L'Observatoire des TPE

06

Une réouverture au 28 novembre qui laisse peu d'espoir de rétablissement : près d'une entreprise sur deux constate une baisse de CA supérieure à 20%

Gilets jaunes, grèves, confinement : à chaque année son référentiel de CA en baisse continue

52% des unités commerciales et artisanales de proximité confinées en novembre 2020 constatent à ce stade une moindre affluence de clientèle depuis la réouverture du 28 novembre, lorsque seules 18% constatent l'inverse.

Soulignons que ces chiffres sont comparés à une fin d'année 2019 marquée par des CA en berne en raison des grèves et manifestations, ces événements sociaux faisant eux-mêmes suite au mouvement des gilets jaunes de décembre 2018.

Des baisses de CA supérieures à 20% dans 46% des cas

Concernant le CA, 46% des entreprises interrogées constatent une baisse à ce stade au regard de la même période de l'année précédente majoritairement dans des proportions supérieures à 20%.

La jauge de 8m² sans influence déterminante sur l'activité

La jauge de 8m² ne semble pas constituer un élément majeur dans cette désaffection de la clientèle. Seules 1/3 des personnes interrogées considèrent cette norme comme un obstacle à la vente.

Les revendications

82% des artisans, commerçants et dirigeants de TPE demandent le prolongement du fonds de solidarité

Quelle que soit leur situation (activités obligatoirement fermées hors secteurs renforcés ou activités ouvertes), le maintien du fonds de solidarité au-delà du 31/12/2020 et plus particulièrement jusqu'au 30/06/2021 constitue une revendication forte de l'ensemble des professionnels.

Comme nous l'avons vu à la lumière des baisses de CA déclarées (hors secteurs renforcés), cette demande relève plus du filet de sécurité minimal que d'un véritable accès à une aide, dès lors que le seuil fixé reste à hauteur d'une baisse de CA au moins égale à 50%.

Ainsi, pour le mois de novembre, seules 14% des entreprises restées ouvertes indiquent qu'elles ont accès au FDS, jusqu'à 1.500€ dans 76% des cas.

La suppression de la CFE : deuxième demande forte (54%)

La CFE est la taxe la plus décriée parmi les professionnels et dirigeants de TPE.

Sa suppression, ou à tout le moins sa forte diminution, permettrait aux communes et communautés de communes de participer au soutien des TPE, au constat notamment que l'absence totale de compétence économique (dévolue aux Régions) interdit à ces collectivités toute forme de soutien direct à leurs commerces de proximité.

07

Deux tiers des professionnels se disent moralement épuisés

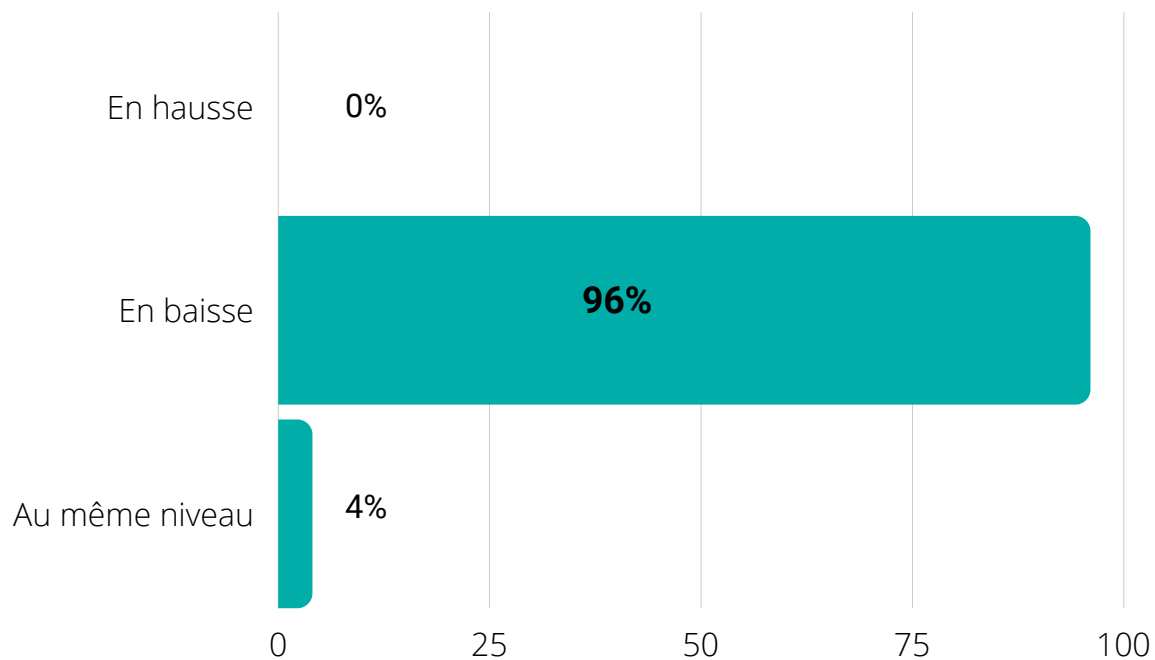
Fatigue, stress, incertitude, manque de visibilité, paupérisation, manque de considération, annulation d'investissements considérés comme déterminants sont les principaux maux évoqués par les professionnels interrogés.

Le moral est d'autant plus en berne lorsque, malgré leur situation, les professionnels n'ont pas accès aux aides qui leur sont en principe destinées. Le fonds de solidarité comporte en effet des obstacles et trappes pour 10% à 12% des entreprises interrogées.

Secteurs Bar, Restaurant, Salles de sport, Événementiel

08

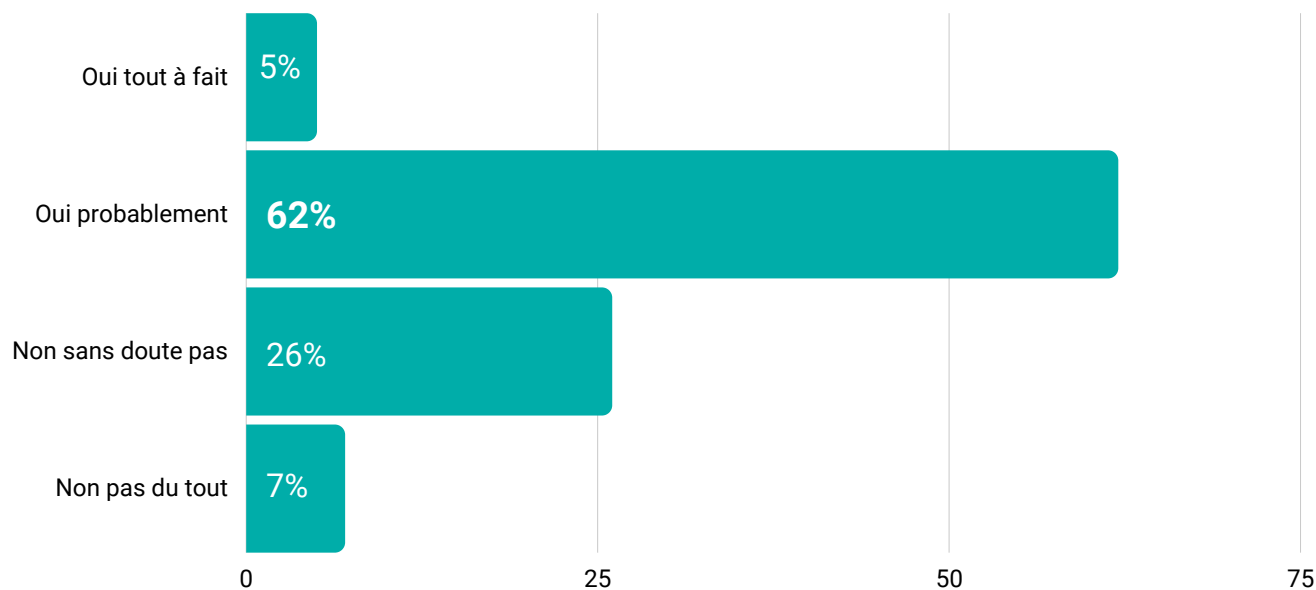
A ce jour et sur l'année 2020, votre chiffre d'affaires est :



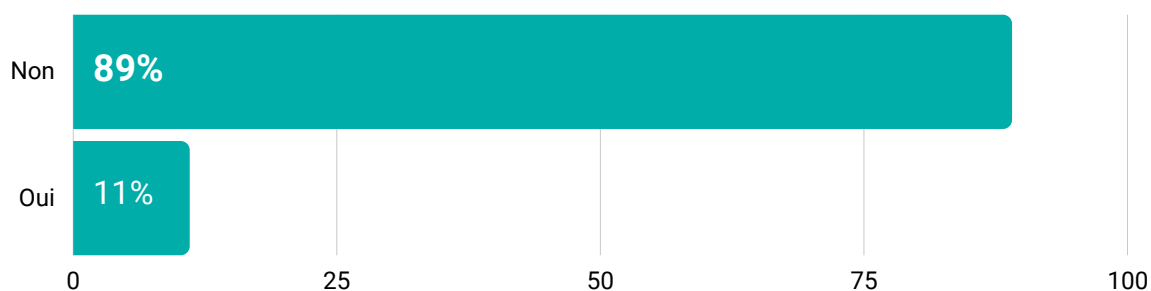
Secteurs Bar, Restaurant, Salles de sport, Événementiel

09

Estimez-vous que les soutiens financiers mis à votre disposition vous permettront de tenir jusqu'à la réouverture de votre activité ?



Existe-t-il un obstacle administratif ou juridique qui vous interdit l'accès au fonds de solidarité ?



Les obstacles :

- Dette fiscale / Retard de paiement TVA
- Erreur lors de la connexion au site de demande du FDS / Surcharge des serveurs
- Pourcentage de CA perdu insuffisant pour bénéficier du fonds
- Double activité / ex: Bar tabac et brasserie empêche l'accès au fonds

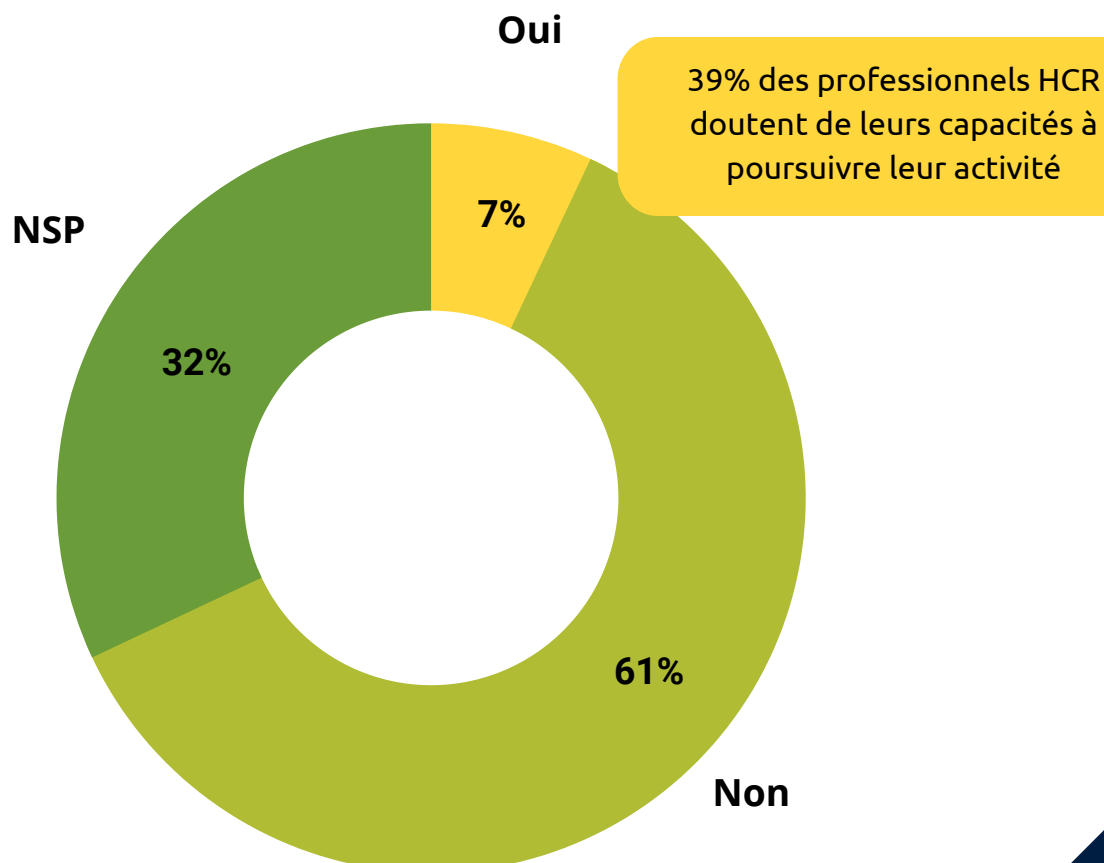
Secteurs Bar, Restaurant, Salles de sport, Événementiel

10

Quelles sont, selon vous, les charges fixes dont il n'est pas tenu compte pour définir un niveau raisonnable d'indemnisation au titre du fonds de solidarité ?

- Loyers
- Urssaf / impôts / Taxe foncière
- Charges fixes et personnelles
- Crédits / leasings
- CFE
- Assurances
- Mutuelle / prévoyance
- RSI
- Revenus du dirigeant
- Retraite

Entendez-vous cesser votre activité dans le courant du 1er trimestre 2021 ?



Secteurs Bar, Restaurant, Salles de sport, Événementiel

11

TÉMOIGNAGES

"Jusqu'au 20 janvier on tient avec ces nouvelles aides et notre vente à emporter qui nous aide énormément pour ne pas perdre toutes notre trésorerie trop vite, 4 ans de dur labeur. Pour dire ouf. Et puis le virus.. ça descend vite la trésorerie. Il faut maintenant prendre en considération la vie du petit patron : nous sommes un couple, cogérants de notre restaurant, on vient d'acheter une maison pour se construire un nid douillet, et former une famille. On crée de l'emploi, on bosse comme des dingues, et on est laissé pour compte. Je veux une rémunération minimum créée par l'Urssaf. Je veux que mon assureur participe à cette guerre à hauteur d'un certain pourcentage du CA. Mais aussi que mon travail soit reconnu comme une valeur ajoutée, comme une partie de la culture française. La gastronomie française éblouit le monde, attire le touriste et aujourd'hui on est sacrifié. Il faut vraiment rouvrir le 20 janvier.. malgré la peur de la 3ème vague."

"La situation est injuste et intolérable, nous dépendons de décisions incohérentes sans fondement qui conditionnent notre réouverture. Scandaleux !"

"Nous ne pouvons rien dire car il n'y a aucune lisibilité et aucun espoir de reprise prochaine. L'événementiel sera probablement le dernier secteur à reprendre, reste à définir quand.."

"Si on n'ouvre pas au moins en janvier on ne tiendra pas"

"L'Etat prend comme référence le CA 2019 mais ne tient pas compte des dépenses supplémentaires effectuées en 2020 par exemple : achat de matériel ou nouveau crédit"

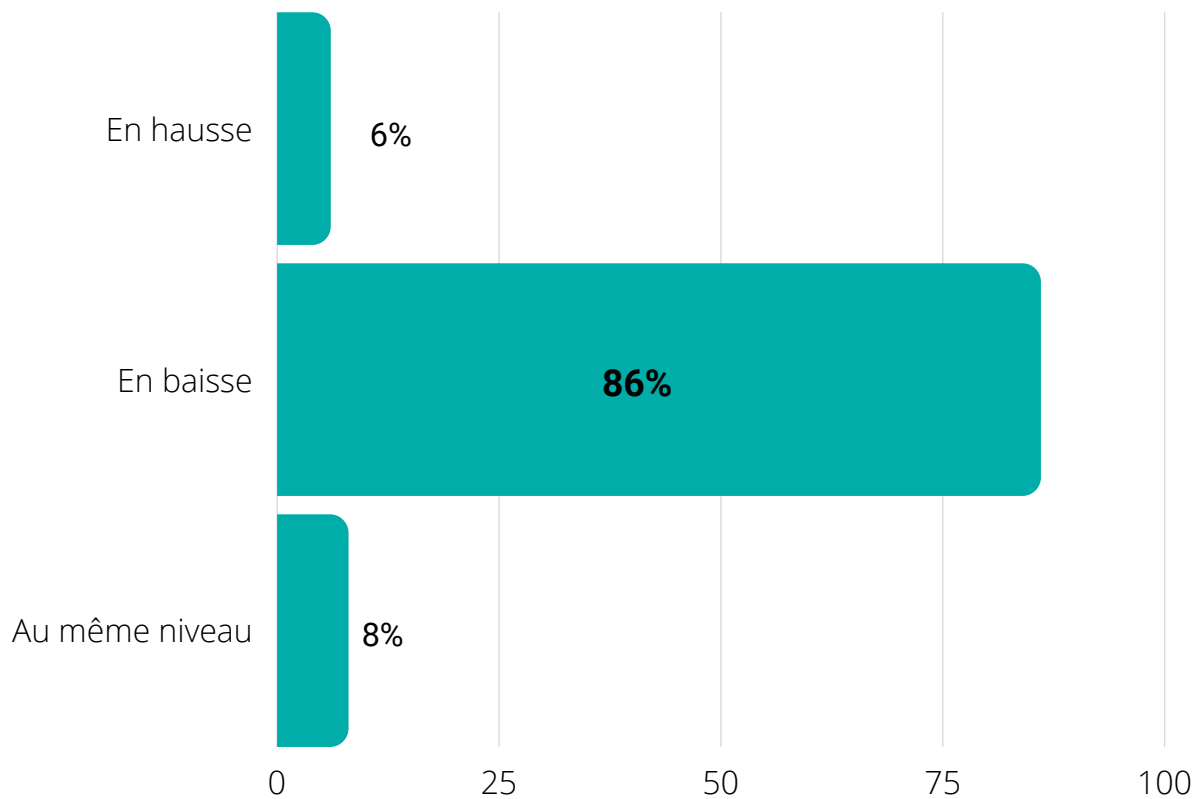
"Vu que l'on nous parle d'un troisième pic en janvier, comment savoir ?"

"Nous allons essayer de persévérer , mais peut être nous serons obligés de fermer, car nous sommes à la retraite, et vendre une affaire à ce jour est compliqué."

Activités obligatoirement fermées

12

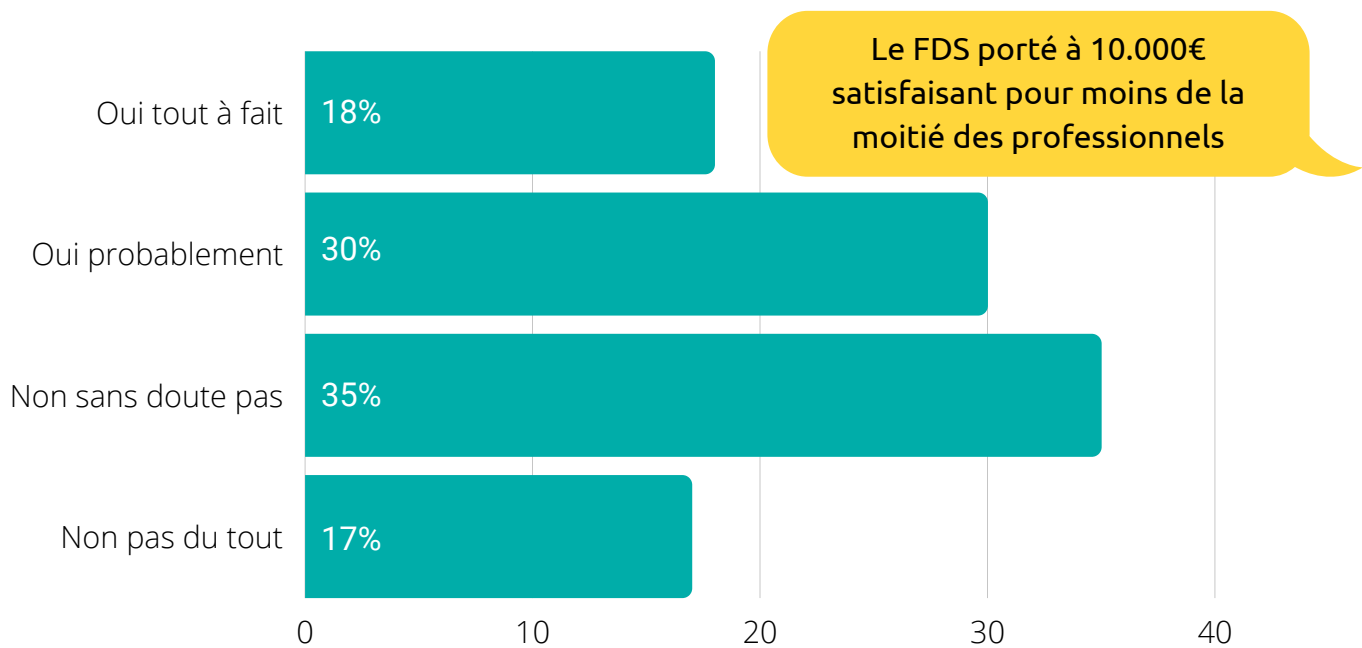
A ce jour et sur l'année 2020, votre chiffre d'affaires est :



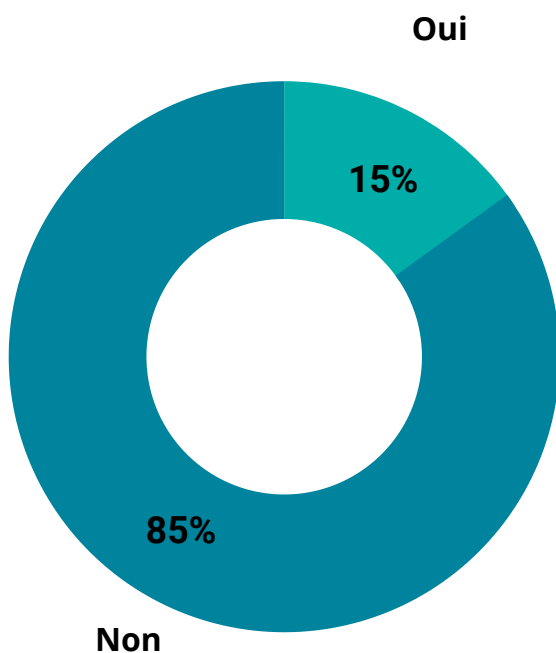
Activités obligatoirement fermées

13

Estimez-vous que le fonds de solidarité porté jusqu'à 10.000€/mois en novembre 2020 était d'un niveau suffisant au regard de vos charges fixes et de votre situation de trésorerie au moment du confinement du 30 octobre 2020 ?



Existe-t-il un obstacle administratif ou juridique qui vous interdit l'accès au fonds de solidarité ?



Les obstacles :

- L'activité ne figure pas dans les listes S1 ou S1bis
- Dette fiscale / Retard paiement TVA
- Manque d'informations / Quel interlocuteur ?
- Pension de retraite
- Pourcentage de CA perdu insuffisant pour bénéficier du fonds
- Ancienneté de l'entreprise / Création récente

14

Activités obligatoirement fermées

Quelles sont, selon vous, les charges fixes dont il n'est pas tenu compte pour définir un niveau raisonnable d'indemnisation au titre du fonds de solidarité ?

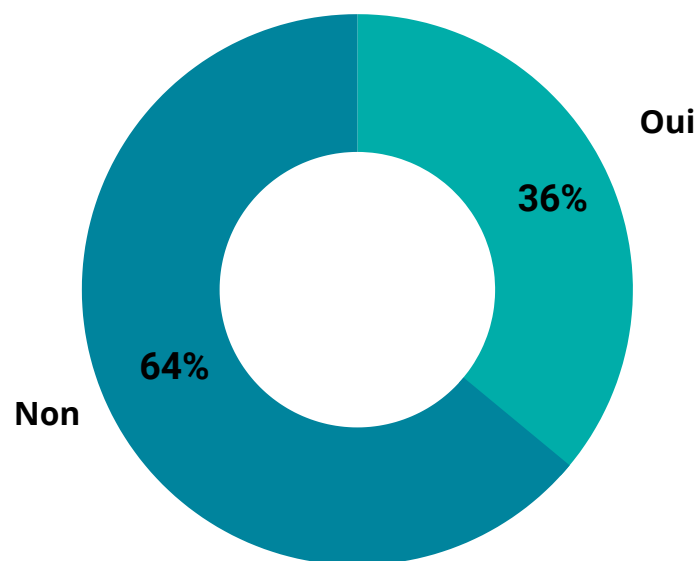
- Loyers
- Urssaf / impôts / Taxe foncière
- Charges fixes et personnelles
- Congés payés
- Crédits / leasings
- CFE
- Assurances
- Mutuelle / prévoyance
- RSI
- Revenus du dirigeant
- Retraite
- Stocks / fournisseurs
- TVA

Activités obligatoirement fermées

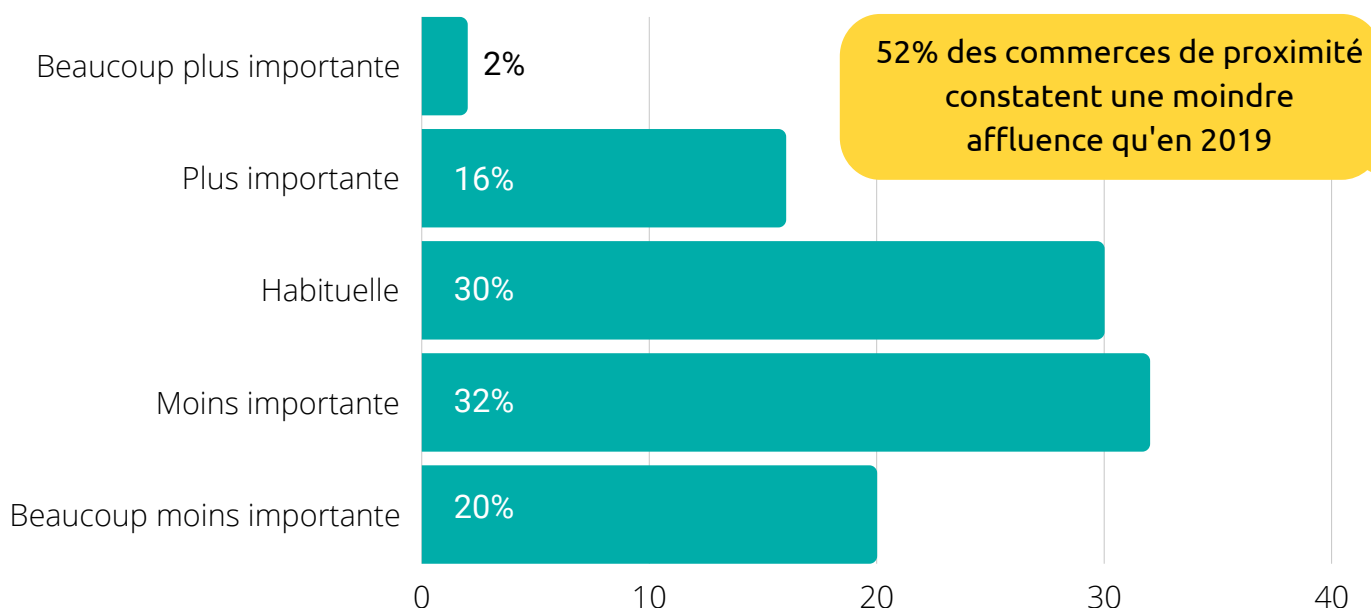
15

Les conditions de réouverture

Pour votre activité et compte tenu de la configuration de votre établissement, la jauge de 8 m2 par client est-elle un obstacle à la vente ?



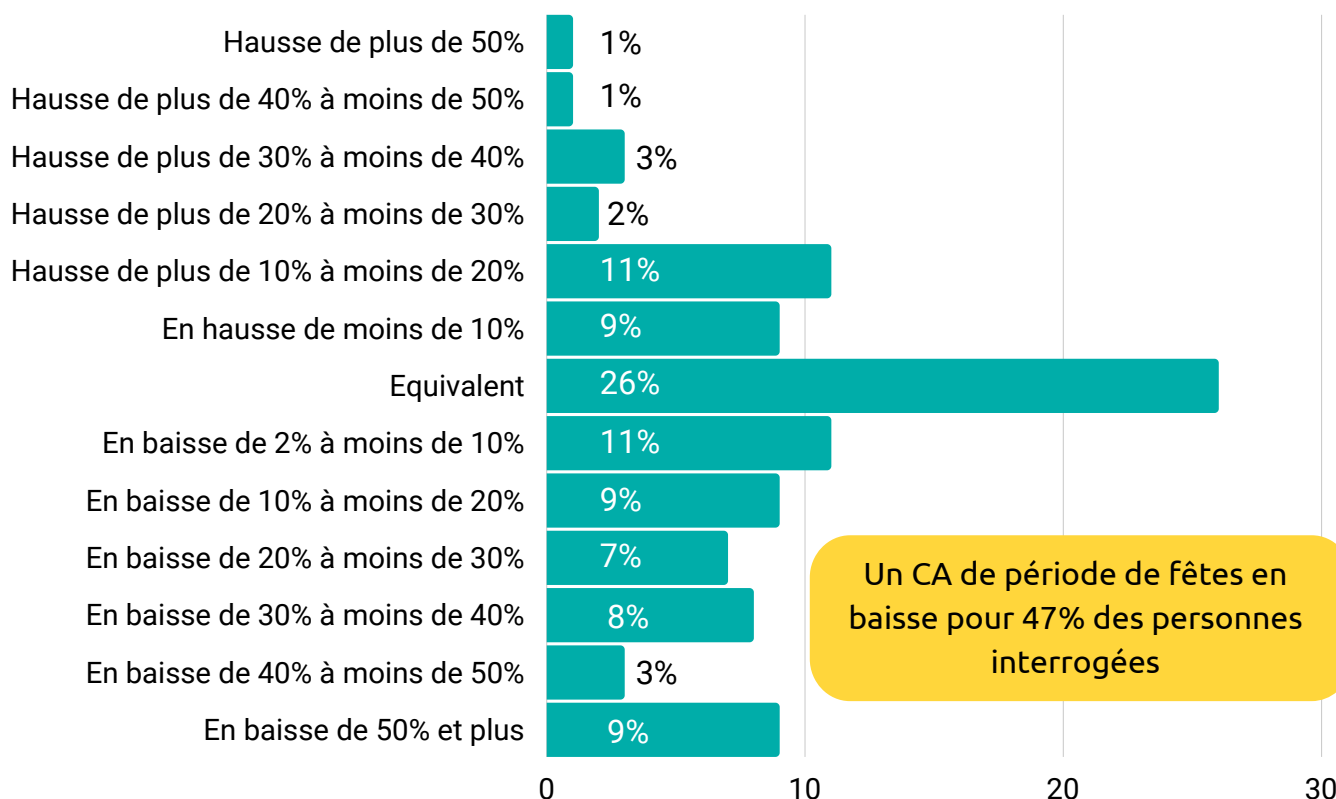
Depuis la réouverture le 28 novembre dernier, comment qualifieriez-vous l'affluence de clientèle par rapport à un mois de décembre « classique » ?



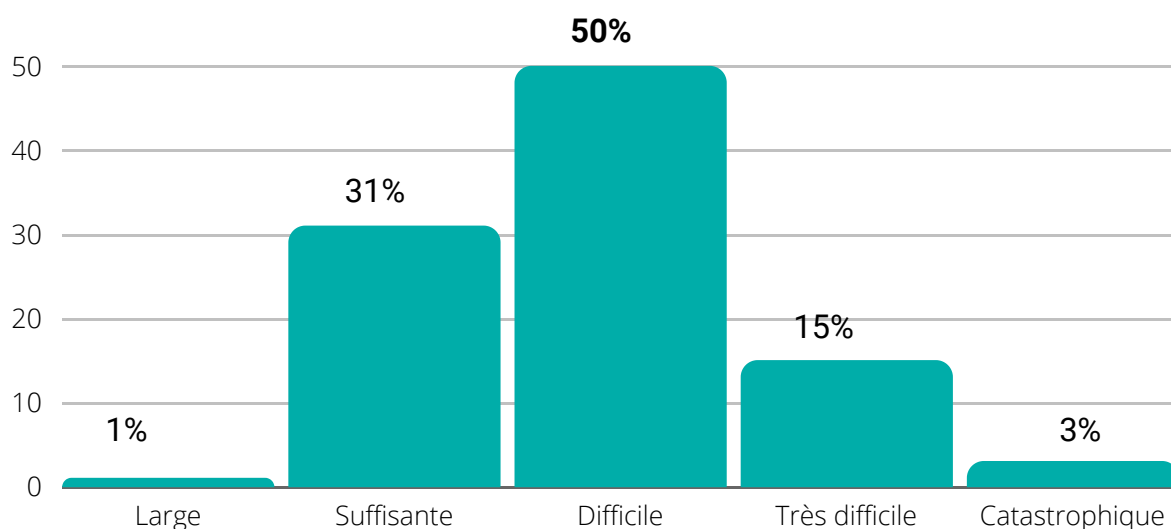
Activités obligatoirement fermées

16

Suite à la réouverture de votre activité le 28 novembre dernier, quelle est votre appréciation du CA réalisé à ce stade au regard de la période fin novembre - début décembre 2019 ?



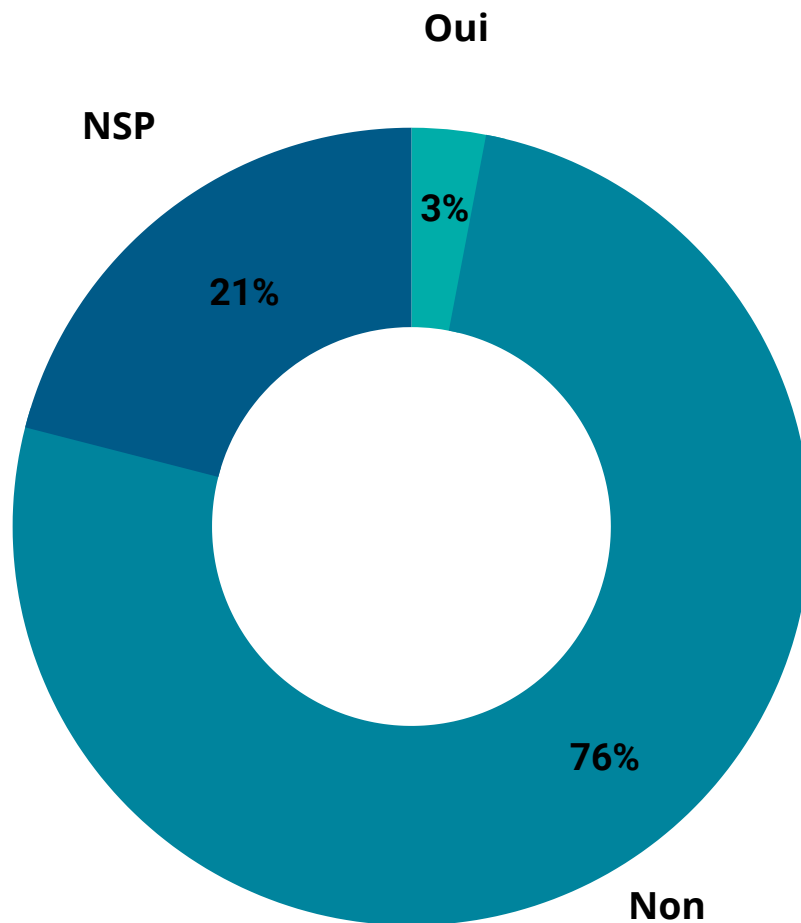
En tenant compte des aides perçues (Fonds de solidarité notamment), quelle est votre appréciation de la situation actuelle de votre trésorerie ?



Activités obligatoirement fermées

17

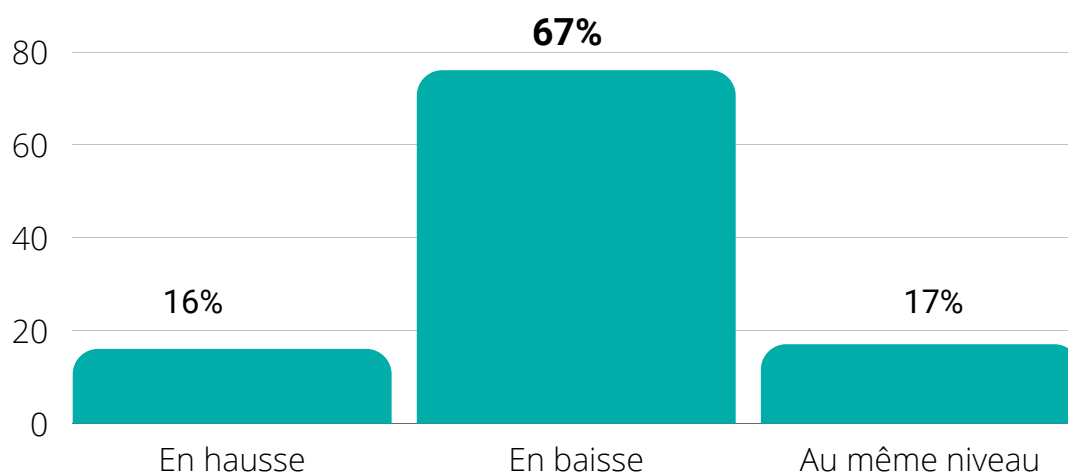
Entendez-vous cesser votre activité dans le courant du 1er trimestre 2021 ?



Entreprises non obligatoirement fermées

18

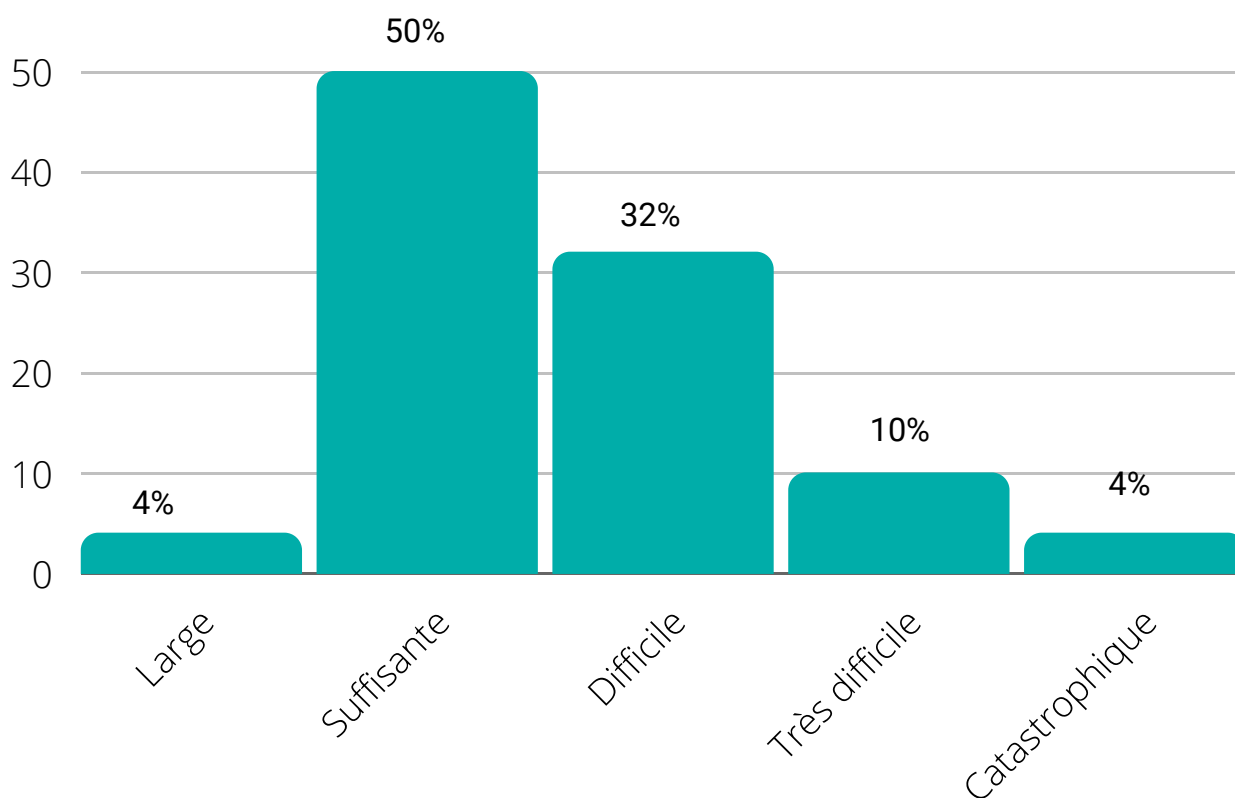
A ce jour et sur l'année 2020, votre chiffre d'affaires est :



Entreprises non obligatoirement fermées

19

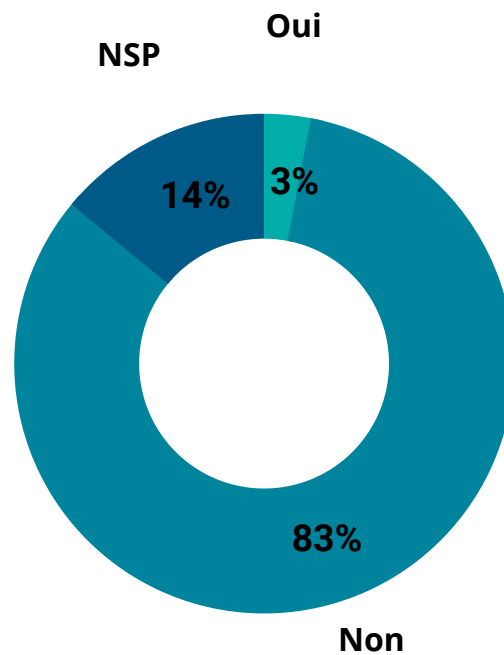
Quelle est votre appréciation de la situation actuelle de votre trésorerie ?



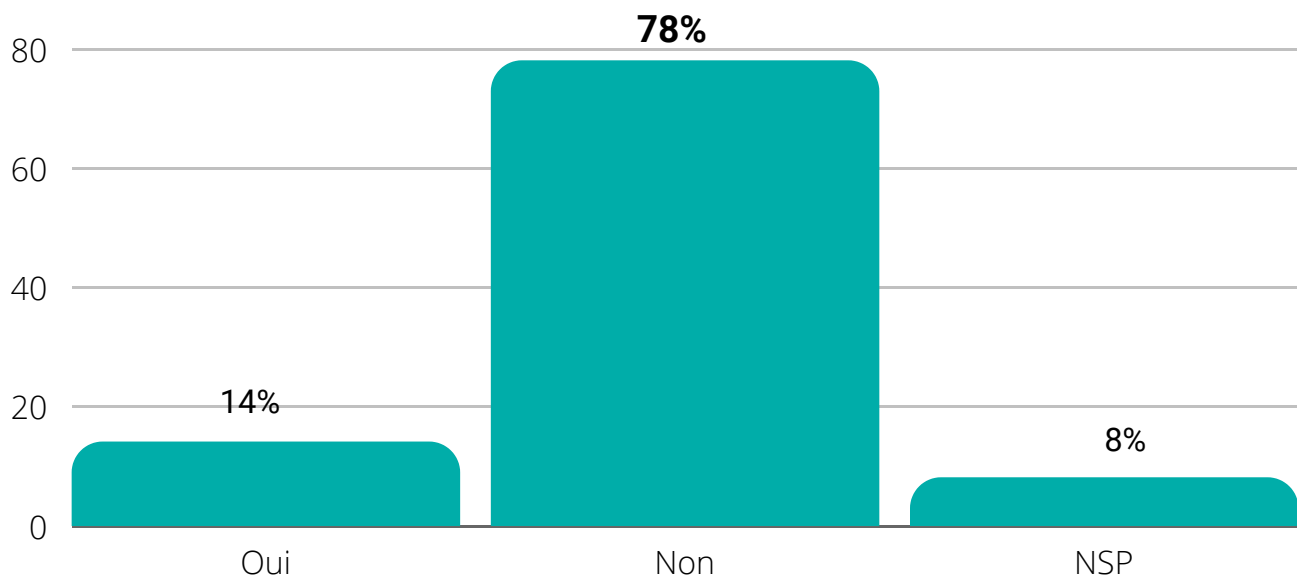
Entreprises non obligatoirement fermées

20

Entendez-vous cesser votre activité dans le courant du 1er trimestre 2021 ?



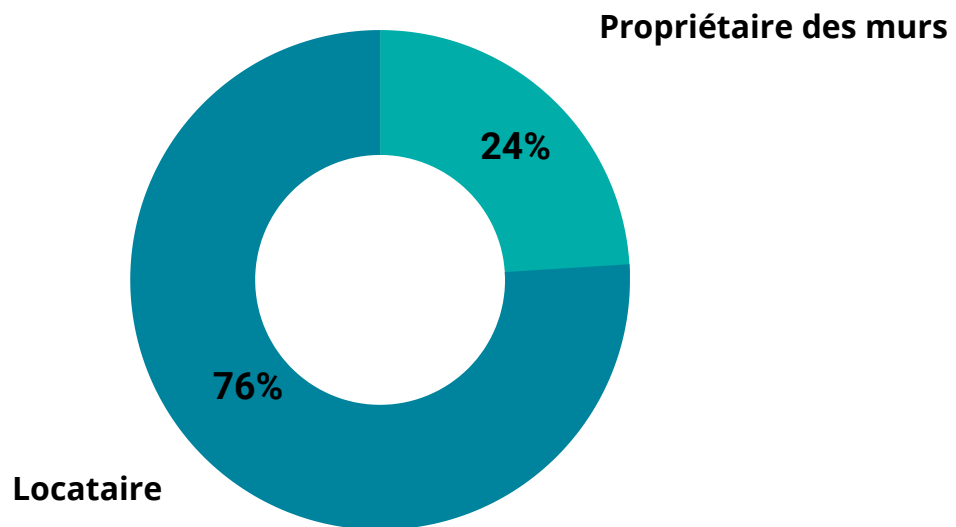
Bénéficieriez-vous du fonds de solidarité
au titre du mois de novembre 2020 ?



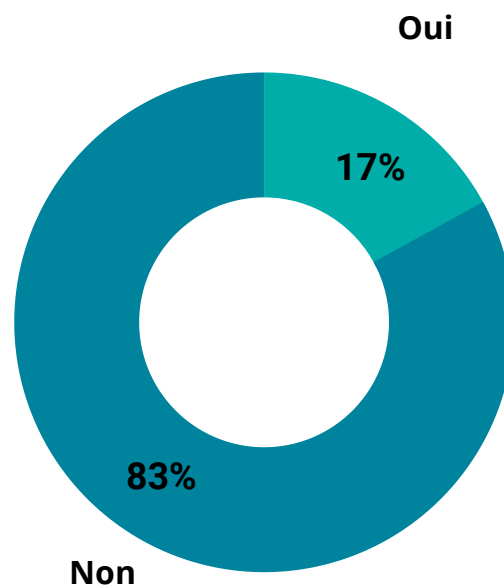
L'aide fiscale sur les loyers

21

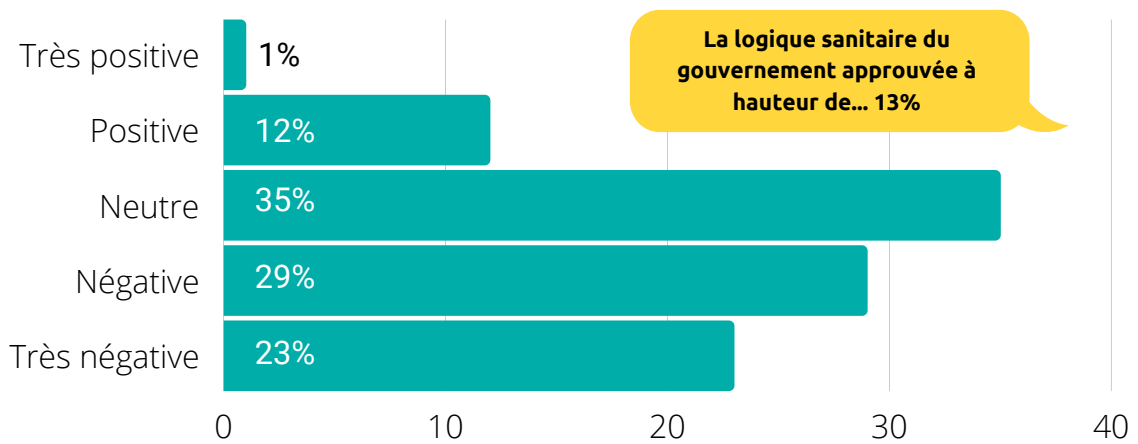
Concernant votre local commercial, êtes-vous ?



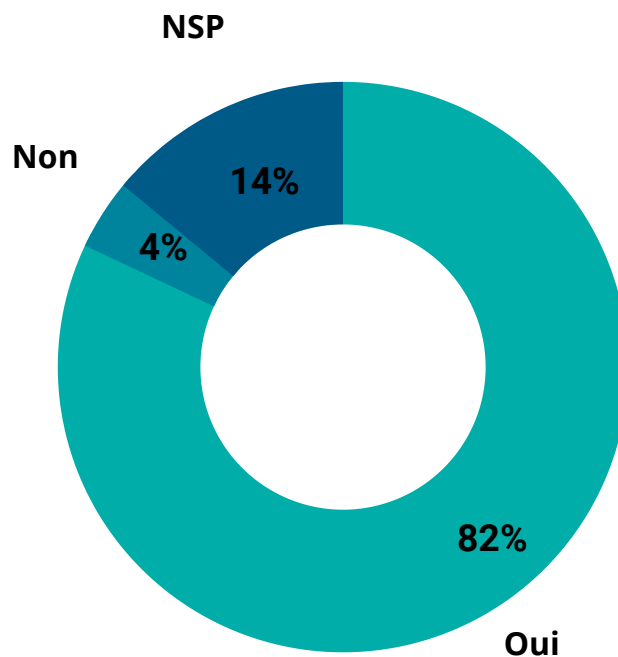
Pensez-vous que votre bailleur acceptera d'annuler l'un de vos loyers du troisième trimestre grâce au dispositif de l'avantage fiscal accordé par le gouvernement ?



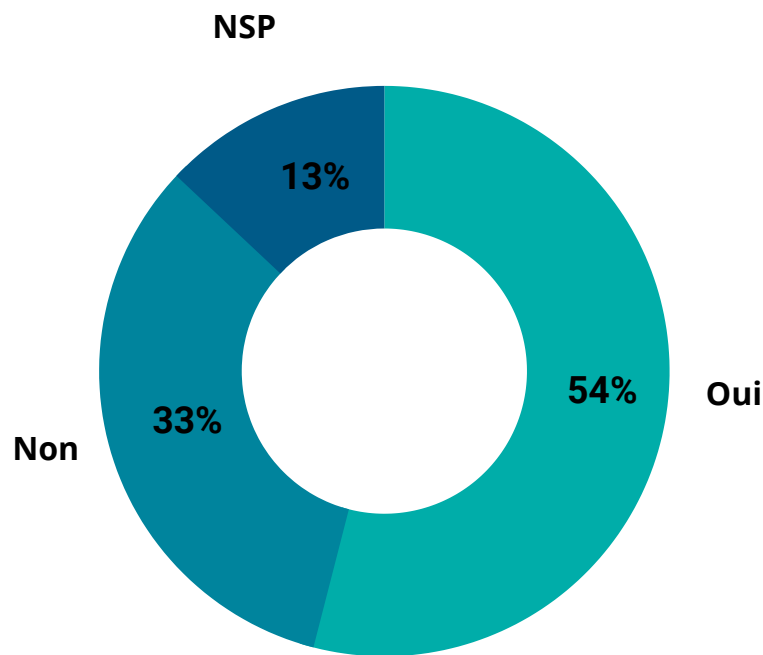
Quelle est votre appréciation de la logique sanitaire du gouvernement et son principe de levée du confinement économique par étapes ?



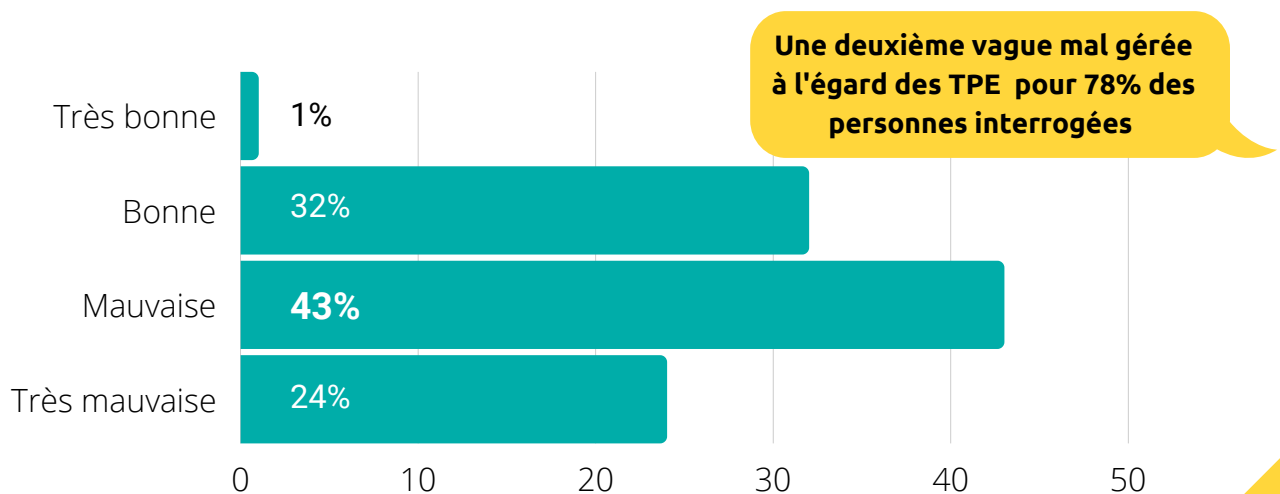
Estimez-vous nécessaire de prolonger le fonds de solidarité pour toutes les TPE jusqu'à fin juin 2020 ?



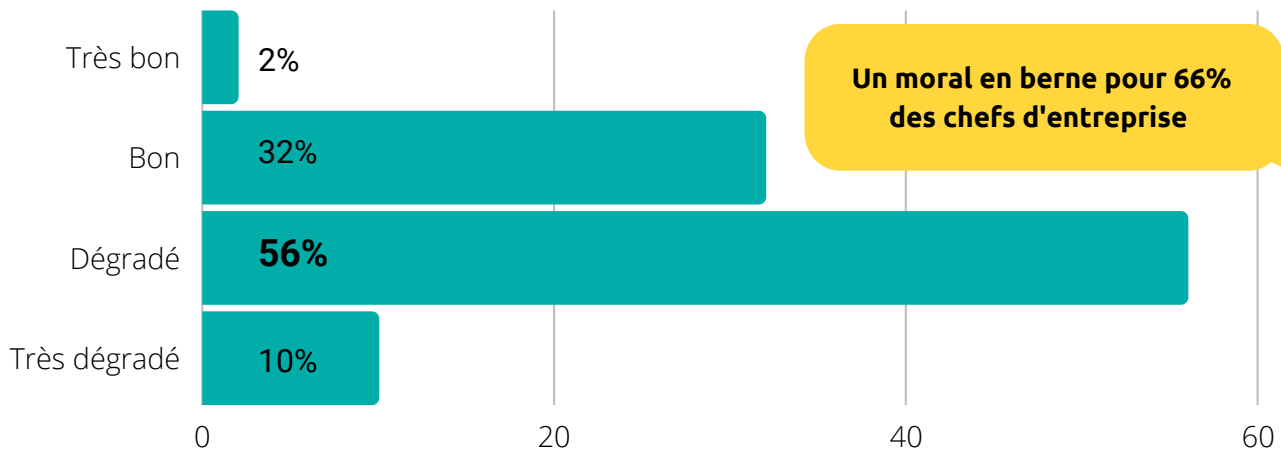
La suppression de la CFE pour 2020 serait-elle, pour votre entreprise, un élément important de votre capacité à poursuivre votre activité ?



Globalement, quelle est votre appréciation quant à la prise en compte et la réactivité des pouvoirs publics des conséquences du COVID-19 sur la pérennité des TPE à l'occasion de cette deuxième vague ?



Comment qualifieriez-vous votre état de santé morale ?



TÉMOIGNAGES

"Bon mais moins bon qu'à la fin du 1er confinement. Fatiguée, usée moralement"

"Un ras le bol"

"Un chef d'entreprise, même petite, doit rester optimiste et combatif. En ce qui me concerne, je suis révolté mais mon objectif premier est de sauver mon entreprise"

"On continue parce qu'on n'a pas le choix, mais l'envie n'est pas là"

"Exténuée et lutte pour ne pas sombrer afin d'assumer mes responsabilités professionnelles"

"Ces fermetures sont dures financièrement et moralement très compliquées, malheureusement nos commerces dits : "non essentiels".. oui c'est vrai ils ne sont pas essentiels pour la vie surtout nous esthétique et onglerie personne ne parle de nous.. mais fermer nos magasins provoque d'énormes conséquences. Un commerce c'est un travail de longue haleine pour avoir une clientèle stable et assez importante pour que nos salons fonctionnent. Donc à chaque fois nous perdons du chiffre les mois qui suivent les fermetures, et humainement c'est très compliqué de fermer nos commerces alors qu'on y passe 10 heures par jour minimum"

"Fatigué physiquement et psychologiquement, gestion au jour le jour et clientèle agressive et tendue"

"Ce deuxième confinement est beaucoup plus dur à accepter de par notre interdiction de travailler alors que tous les autres commerces et secteurs travaillent"

TÉMOIGNAGES

"Je n'ai pas de stock, de salarié, je n'ose pas me plaindre mais je suis fatiguée de voir des projets indispensables à mon activité sans cesse repoussés en raison des contraintes, de la crise sanitaire elle-même."

"Las de cette situation. Nous ne demandons qu'à travailler sereinement. Les partenaires bancaires n'ont pas été au rdv."

"De nature positive, j'ai perdu le moral pour ce deuxième confinement. Merci de le demander."

"A quoi ça sert tout ça ? On se saigne depuis des années et tout s'est effondré en 9 mois, ce n'est pas 1500€ d'aide qui vont changer les choses."

"La perte d'activité ne nous permet plus d'honorer tous nos frais fixes personnels, ce qui entraîne des soucis de santé, puisque l'on vit avec 650€ pour un couple et que nous n'avons pas d'aides en tant qu'accédant à la propriété."

"La sensation que si je m'arrête je n'aurais pas la force de repartir."

"On se prépare à notre "enterrement", enfin celui de notre société..."

"Ce n'est déjà pas facile d'être dirigeant d'entreprise en temps normal mais cette année n'arrange rien. L'incertitude encore plus grande qu'habituellement est terrible pour les "nerfs" d'un petit patron."

"Malgré la fermeture administrative de mes deux commerces, je suis venu tous les jours travailler pour mettre en place un service de click and collect qui n'a pas vraiment porté ses fruits et dès la fin du confinement et dès l'ouverture du 28, je me suis engagé auprès de ma clientèle à ouvrir les boutiques non-stop semaine et dimanche jusqu'à Noël et nocturne le vendredi soir.... et je suis déjà sur les rotules ! Si vous voulez tout savoir, j'ai des insomnies et ce sont mes nerfs qui me tiennent et les tasses de café !"

Propositions du SDI

26

PROPOSITIONS DU SDI

Proposition 1 :

Un fonds de solidarité prolongé jusqu'au 30/06/2021 pour toutes les TPE, assorti d'un minimum à 3.000€ contre 1.500€ jusqu'à présent.

Proposition 2 :

L'autorisation accordée aux communes et EPCI de délibérer sur une réduction voire une annulation de CFE d'ici au 31/12/2020.

Proposition 3 :

Lever l'obstacle du dirigeant titulaire d'un contrat de travail pour l'accès de l'entreprise au fonds de solidarité, le salaire du dit dirigeant venant en déduction du montant de l'aide.

Proposition 4 :

Clarifier la question des entreprises dont le CA est majoritairement issu d'échanges commerciaux avec les entreprises des listes S1 et S1bis.

Les obstacles et trappes à l'accès au FDS

Les obstacles à l'accès au FDS (10% des cas)

- Des dettes fiscales ou sociales au 31/12/2019, même soldées depuis
- Le chef d'entreprise a un contrat de travail « à temps complet » :
 - L'aide est cumulable avec l'ARE, la CAF, le RSA, une pension de retraite (inférieure au montant de l'aide) mais pas avec un salaire
 - Il est précisé à de multiples reprises que le FDS est à destination de l'entreprise, mais le salaire du chef d'entreprise fait obstacle à sa perception...
- Une pension de retraite
- Une baisse de CA proche de 50% sans atteindre ce chiffre

Les trappes à l'accès au FDS

- Le site des impôts est particulièrement complexe au regard d'une réglementation elle-même très confuse. Même les comptables de n'y retrouvent pas et les services juridiques du SDI sont obligés de reprendre la déclaration une fois sur deux.
- Les « hors-listes » qui réalisent une majeure partie de leur CA avec des entreprises des secteurs S1 – S1bis
 - Ex : Une entreprise qui vend des compléments alimentaires dans le domaine du sport. En commerce de gros (achat pour revente), elle n'était pas obligatoirement fermée en novembre. Elle ne figure ni dans la liste S1 ni dans la liste S1bis. Pour autant, elle réalise 70% de CA avec des salles de sport.